

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Arrondissement de
Villefranche de Rouergue

Date convocation : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :
en exercice 29
présents 19
votants 25

COMMUNE DE DECAZEVILLE

Conseil Municipal

Séance du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Decazeville, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur François MARTY.

Présents : François MARTY - Alain ALONSO - Evelyne CALMETTE- Romain SMAHA - Christian LACOMBE - - Christian NICKEL - Emile MEJANE - Maurice ANDRIEU - - Christian MURAT - Robert GARCIA - Monique FARRET - Patrick INNOCENTI - Anne -Marie CUSSAC - Isabelle JOUVAL - Ramiro ROCCA - Jean-Pierre VAUR - Christian ROUSSEL - Christine COUDERC - Pascal MAZET - Florence BOCQUET

Procurations : Sylvie TARBOURIECH à Romain SMAHA - Marie-Hélène MURAT GUIANCE à François MARTY- Guy DUMAS à Christian LACOMBE - Janine CHRISTOPHE à Evelyne CALMETTE- Véronique DESSALES à Anne -Marie CUSSAC- Virginie AGUIAR à Emile MEJANE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal Romain SMAHA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2023 / 02 / 04 extrait du registre

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC ENFANCE JEUNESSE : TARIFS PERISCOLAIRES APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Vu le CGCT,

Vu la délibération n° 2022/07/04 du 12 octobre 2022 approuvant le lancement de la DSP enfance jeunesse

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 février 2023 ,

Monsieur le maire rappelle que les tarifs sont fixés pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024.

Monsieur le Maire rappelle que les temps périscolaires (avant et après la classe) sont encadrés par des animateurs. Cette mission sera confiée via une DSP à l'association Familles Rurales Aveyron Services à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 5 ans.

L'accueil du matin sera exclusivement encadré par du personnel municipal et sera gratuit. Pour les autres temps d'accueil périscolaire (midi et soir lors des jours d'école) géré par l'association Familles Rurales Aveyron Services, Monsieur le maire propose d'appliquer un forfait à la journée.

Par ailleurs, comme l'exige la CAF lorsqu'elle participe financièrement au service via une prestation, le tarif est indexé sur le quotient familial.

Monsieur le Maire indique les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Accusé de réception en préfecture
012-211200894-20230228-202302_04-DE
Reçu le 02/03/2023

Publié le 1/03/2023

Envoyé en Sous Préfecture le 21/03/2023

Quotient Familial	Tarifs accueils périscolaires Année scolaire 2023/2024 en €
Accueil du matin : résident commune ou hors commune	Gratuit
Résident commune Decazeville avec QF \leq à 800	1 € par jour
Résident commune Decazeville avec QF \geq 801	1,50 € par jour
Résident Hors commune avec QF \leq 800	1,50 € par jour
Résident Hors commune avec QF \geq 801	2 € par jour

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette proposition et de valider les tarifs des accueils périscolaires décrits ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024

- de charger M le Maire de mettre en application cette décision

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Publié le 1/03/2023
Envoyé en Sous Préfecture le